Déclaration de Politique Générale de Madame Aminata TOURE, Premier Ministre du Sénégal à l'Assemblée nationale, le 28 octobre 2013.

Monsieur le Président del'Assemblée nationale,
Honorables députés,

Par la grâce de Dieu, j'ai ce matin le privilège dedécliner devant vous la feuille de route du gouvernement que j'ai l'insignehonneur de diriger.

Cette feuille de route, Son Excellence, Monsieur lePrésident de la République Macky SALL en a déterminé les orientations et fixéle cap.

En nous investissant de sa confiance, le Chef del'Etat nous donne, les membres du gouvernement et moi-même, l'opportunitéd'accomplir une mission exaltante pour chacun d'entre nous, celle de servir lessénégalais et de réaliser leurs aspirations.

Je voudrais donc, en cet instant solennel, leremercier très sincèrement pour sa confiance et lui renouveler mon engagementtotal à travailler avec loyauté pour la réalisation de son ambition pour leSénégal.

Monsieur le Président,Honorables députés,

Vous êtes les dépositaires de la confiance du peuple,chargés d'exprimer sa voix et de veiller à la prise en charge de ses attentes.

Je salue avec respect votre action, tout comme jerends hommage ici à mon prédécesseur pour tout le travail accompli. Depuis le25 mars 2012, les changements attendus par nos compatriotes ont été entamésdans un environnement international et national particulier.

Les effets de la crise économique et financièrecontinuent d'affecter l'économie mondiale dont la croissance devrait resterlégèrement au-dessus de 3 % en 2013, soit à son niveau de 2012.

La crise se prolonge dans la zone euro et certains denos partenaires stratégiques historiques sont en difficulté.

Au sein de l'UEMOA, la croissance économique devraitatteindre 6,5%. C'est pour dire que, malgré nos nombreux défis, l'Afrique et leSénégal sont aujourd'hui des zones de croissance économique et de création derichesses. Nous avons donc beaucoup de raison d'être optimistes.

Toutefois, le contexte actuel impose à tous les paysdes efforts de rationalisation et des réformes courageuses pour lutter contrele gaspillage et orienter les ressources essentiellement vers les programmesd'amélioration des conditions de vie des citoyens. Ces réformes ont été engagéespar le Président Macky Sall dès son installation.

En effet, il a fallu faire face à des moins-values derecettes fiscales de plus de 34 milliards de FCFA en fin

mars 2012. L'Etatdevait une dette de 150 milliards aux entreprises privées et nous avons trouvéun déficit de près de 8% qu'il a fallu ramener à 5,8%, sans compter lesnombreuses urgences sociales comme la crise dans le monde rural, lesinondations, le coût élevé de la vie.

Je ne m'étendrai pas outre mesure sur cet héritage,car l'objectif aujourd'hui est de vous entretenir de l'avenir proche.

Je dois souligner, toutefois, que les efforts que nousavons entrepris pour l'assainissement des finances publiques se sont traduitspar un redressement de la croissance à 3,5% en 2012 contre 2,1% en 2011.

Monsieur le Président,Honorables députés,

Nous comprenons bien l'aspiration de nos compatriotesà mieux vivre, à satisfaire leurs besoins essentiels, à avoir des emplois et àaccroître leurs revenus.

Ces demandes concrètes relèvent d'une quête bien légitimede plus de progrès économique et social.

Ce message nous l'avons compris.

C'est pourquoi, sous la forte impulsion du Chef del'Etat, son Excellence M Macky Sall, nous avons décidé d'accélérer la marche denotre pays vers une économie émergente, une société solidaire et inclusive,dans un Etat de droit, avec une Administration de missions rénovée.

Mon adresse s'inscrit donc dans les orientationsstratégiques et sectorielles du programme « Yoonu Yokkute » déjàpartagées avec vous, et dont la mise en œuvre a commencé à donner des résultatsbien visibles. Elle souhaite apporter des réponses appropriées aux demandesconcrètes des populations.

Monsieur le Président,Honorables députés,

La réflexion que je voudrais partager avec vouss'articulera autour de **trois grands axes** :

1. La prise en charge des urgences sociales et lacorrection des inégalités ;

2. La relance de l'économie pour une croissancegénératrice d'emplois ;

3. Enfin, la consolidation de l'Etat de droit avec lerenforcement de la bonne gouvernance et le développement local

Monsieur le Président,

Je mettrai à chaque fois en exergue les réformes etprogrammes majeurs dont la mise en œuvre reste déterminante pour accélérer laréalisation de ces trois objectifs.

J'évoquerai naturellement l'agenda que nous noussommes fixé, les moyens à mobiliser à cette fin, ainsi que les méthodes degouvernance pour conduire ces changements attendus.

Monsieur le Président,Honorables députés,

Je partagerai avec vous des objectifs quantifiés etchiffrés et je souhaiterais que la représentation nationale que vous êtes nousinterpelle régulièrement sur le niveau d'exécution de ces programmes. Ainsi, jesuggère que deux fois par mois, les membres du gouvernement viennent àl'Assemblée nationale faire le point sur l'état d'avancement de leursprogrammes respectifs.

A travers vous, leurs élus, les sénégalais seront régulièrement tenus aucourant du travail du gouvernement.

Des comités consultatifs incluant les acteurs dusecteur privé et de la société civile seront mis en place au niveau desministères ; il sera également institué à la Primature un Haut Comité desuivi des programmes et projets publics et ces mécanismes permettront auxsénégalais d'apprécier nos progrès et nos performances.

I. POLITIQUES SOCIALESET LUTTE CONTRE LA VULNÉRABILITÉ

Monsieur le Président,Honorables députés

Je voudrais tout d'abord vous entretenir des **politiques sociales**, notamment celles en direction de nosconcitoyens les plus vulnérables.

Nous comptons, sur la période 2013-2017, donner encoreplus d'impulsion aux programmes à fort impact social, pour apporter desréponses concrètes aux urgences sociales et au besoin de protection des groupesles plus vulnérables. Car, Monsieur le Président, notre action n'aura de sensque si les sénégalais, tous les sénégalais, ceux des villes, de la banlieue etdes zones rurales, sentent qu'ils vivent mieux que par le passé et que leursenfants auront la chance d'une vie meilleure.

Je rappelle, à ce sujet, que près d'un ménagesénégalais sur deux reste pauvre et le phénomène, plus accentué dans les zonesrurales, touche 57,3% des ménages.

Aujourd'hui, au moins huit régions sur les quatorzeque compte le pays ont une incidence de pauvreté jugée très forte, de plus de60%.

C'est pourquoi, le gouvernement engagera dès 2014 unprogramme d'urgence d'infrastructures sociales, dénommé « **Programme d'Infrastructures en faveur des localités les plus défavorisées** ».

Il s'agit, dans le cadre de la planificationpluriannuelle des investissements publics, de privilégier, par une approcheconcertée entre les ministères, la réalisation de plateformes d'infrastructurespermettant à 2000 villages appartenant aux 62 communautés rurales les pluspauvres, d'avoir accès à l'eau, à l'école, à des services de santé et à despistes.

En outre, pour élever leur potentiel économique, cescollectivités bénéficieront, dans le cadre d'un ciblage, des programmesd'implantation de fermes agropastorales et d'équipement en matériel deproduction.

Le programme global concernera à terme 88 communautésrurales, et 3000 villages, et devra toucher près de 1,2 millions de personnes,avec l'objectif d'éliminer progressivement la fracture entre ces localités etle reste du pays.

Ces programmes représentent un investissement, unesource de cohésion sociale et de stabilité, ainsi qu'un moyen de rompre lecercle vicieux de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Monsieur le Président,Honorables Députés,

C'est ce qui justifie le programme de **Bourse de sécurité familiale, expérience novatrice en Afrique**.

La bourse est destinée à fournir pendant l'année desallocations trimestrielles de 25.000 FCFA à des ménages vivant dans unesituation d'extrême pauvreté.

Cette allocation favorisera l'inscription et lemaintien de leurs enfants à l'école, l'assurance de leur prise en chargevaccinale et leur enregistrement à l'état civil.

A travers la bourse de sécurité familiale, c'est unenouvelle bataille qui est engagée pour la scolarisation universelle, laprotection de la santé des enfants et donc la baisse de la mortalité infantile.

Ce programme doté d'une enveloppe budgétaire de 5milliards de FCFA en 2013 va bénéficier à **50.000 ménages** répertoriés sur la basede critères partagés.

Cet effort financier sera accru progressivement avecune inscription budgétaire supplémentaire de 5 milliards de FCFA par an.L'enveloppe atteindra donc **25 milliards en 2017** pour soutenir **250.000 familles**sur toute l'étendue du territoire.

Monsieur le Président,Honorables Députés,

1.1 COUVERTURE MALADIEUNIVERSELLE

Nous avons aussi fait le constat que seuls 18% de lapopulation sénégalaise disposent d'une couverture maladie publique ou privée.

L'écrasante majorité de nos compatriotes vit cetteabsence de couverture avec d'énormes difficultés.

Aussi, le gouvernement a-t-il, dans un souci d'équité,lancé depuis le 20 septembre 2013 la Couverture Maladie Universelle quigarantira l'accès des populations à un paquet minimum de soins. A cette fin,L'Etat a apporté cette année une dotation de 5 milliards de FCFA. Cettedotation sera consolidée pour les années à venir.

Le dispositif, opérationnalisé à travers les mutuellesde santé, prendra également en compte la gratuité des soins pour les enfants de0 à 5 ans et les personnes du troisième âge, à travers un Plan Sésame rénové.Les familles vulnérables bénéficiaires de la bourse de sécurité familialeparticiperont à l'assurance-maladie à raison de 5000 francs par famille et paran.

L'objectif du programme est de passer d'un taux decouverture de la population de 18% en 2013 à 33% en 2014 et à 95% en 2017,

1.2 CARTE D'ÉGALITÉ DESCHANCES

Monsieur le Président, toujours dans l'objectif delutter contre les injustices sociales, le Gouvernement a lancé la Carted'égalité des chances destinée à la prise en charge des personnes vivant avecun handicap.

Cette carte leur permet l'accès à des servicesspécifiques, dont les soins dans les structures de santé publiques.

Elle sera opérationnelle dès 2014 et touchera 30.000bénéficiaires durant ses premières années, avec l'objectif d'atteindre 50.000personnes en 2017.

Le Gouvernement traduira également dans ses politiquessectorielles son engagement résolu à promouvoir l'égalité et l'équité de genre,en consolidant les droits des jeunes filles et des femmes, en les préservant detoute forme de discrimination et de violence, en assurant leur promotion économique,sociale et leur leadership national.

1.3 SANTÉ

Cela m'amène, Monsieur le Président, à parler de laprotection du couple mère-enfant, qui occupe une place essentielle dans notrepolitique sanitaire, à côté des programmes de la lutte contre les maladiestransmissibles et chroniques.

L'ambition du gouvernement est d'assurer la délivrancede services de qualité et de garantir l'accessibilité géographique etfinancière à nos compatriotes.

A cet effet, l'offre de santé sera consolidée, avec laréalisation d'ici 2017 d'au moins 11 nouveaux centres de santé et 40 postes desanté, au profit des zones les plus défavorisées.

En outre, les hôpitaux de Fatick et Matam serontprogressivement mis en service d'ici fin 2013, tandis que ceux de Ziguinchor etDalal Jamm seront fonctionnels en 2014.

Le maillage du territoire en infrastructuressanitaires sera accompagné du renforcement des ressources humaines et desplateaux techniques, avec l'extension des plateformes de dialyses, des blocsopératoires et des scanners dans les régions.

Pour mieux rapprocher les prestations de services despopulations, des stratégies de proximité seront développées à travers leprogramme de santé communautaire. Ce programme développera des activitéspréventives, curatives et promotionnelles en matière de santé, d'hygiène etd'assainissement.

1.4 LUTTE CONTRE LESINONDATIONS

Monsieur le Président,honorables députés,

La politique de prise en charge sociale despopulations, c'est aussi la **lutte contre les inondations**, à travers un programmedécennal qui privilégie les solutions structurelles.

Il s'agit de la réalisation d'ouvrages structurants dedrainage et de stockage des eaux pluviales, de la restructuration de quartiersinondables.

Les travaux prioritaires de la phase d'urgence 2013-2014ont mobilisé une enveloppe de 66 milliards de FCFA dont un montant de 17milliards de FCFA pour **la construction de 2.000logements sociaux** à Niaga et Tivaouane Peul.

Les attributaires des 400 premiers logements sont entrain d'être installés et le programme sera entièrement achevé en décembre2013.

Des actions d'aménagement et de restructuration serontentreprises d'ici à 2017 dans les quartiers de Pikine irrégulier Nord et Sud,Diaminar de Saint Louis, Khakhoune de Kaolack et les régions de Matam et Ourossogui.

Divers ouvrages et canaux de drainage des eauxpluviales seront également réalisés dans les zones les plus vulnérables auxinondations à Dakar et à l'intérieur du pays.

De manière plus globale, il sera mis en œuvre unestratégie plus active de prévention et de gestion des risques et catastrophesauxquels nos compatriotes sont exposés.

Il s'agit de prévenir les drames vécus avec leseffondrements répétés d'édifices ou les incendies récurrents dans les marchésqui sont souvent le résultat de nos propres négligences, je dirai même parfoisde notre indifférence face aux dangers.

Ces situations qui exposent nos populations à desrisques quotidiens trouveront des réponses appropriées, à travers un vasteprogramme de lutte contre les risques et catastrophes, déjà engagé.

La protection des populations passera aussi par lesmesures énergiques qui seront engagées pour la sécurité routière et la luttecontre les accidents de la circulation.

Il s'agira, en particulier, de renforcer les actionsde prévention, mais aussi les sanctions pour les défaillances avérées, ilfaudra sécuriser la délivrance des titres de transport, et nous engagerons desconcertations pour la mise en place du permis à points.

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Nous le savons tous, la question des inondations poseun problème plus global d'aménagement et de gestion urbaine, avec laprolifération de quartiers mal assainis et l'installation anarchique despopulations dans des zones inondables.

1.5 HABITAT SOCIAL

C'est pourquoi, le gouvernement renforcera aussi lesprogrammes d'habitats sociaux, pour faciliter l'accès à la propriété auxpersonnes à faibles revenus, ce qui stimulera également la création d'emplois.

Dans cette perspective, la SNHLM a entamé la viabilisationde plus de 7.500 parcelles sur différents sites de la région de Dakar et àl'intérieur du pays, ainsi que la construction de 3.400 logements à Diamniadio.

Quant à la Caisse des Dépôts et Consignations, elledéveloppera un programme de 5.000 logements sociaux à Bambilor d'ici 2017.

Ces offres se développeront à côté d'autresinitiatives de plusieurs promoteurs privés que l'Etat et la Banque de l'Habitatdu Sénégal accompagneront.

Parallèlement, le Gouvernement accélérera laviabilisation des Zones d'Aménagement Concerté dans toutes les régions.

Nos compatriotes de la diaspora dont l'ambitionpremière est d'accéder à la propriété immobilière bénéficieront de quotas dansces programmes.

Dans l'immédiat, le gouvernement pendra des mesuresqui iront dans le sens de la baisse des loyers notamment dans la région deDakar où ils sont parmi les plus chers en Afrique.

A cet effet, le gouvernement utilisera toutes lesressources qu'offrent les textes en la matière, notamment celui relatif à lasurface corrigée. Ainsi les mesures qui seront proposées par le comité mis enplace à cette fin seront effectives dans les prochaines semaines, ce qui,évidemment, soulagera bien des ménages.

1.6 HYDRAULIQUE RURALE,HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président,Honorables Députés,

L'accès à l'eau potable est une question vitale,notamment en milieu rural. Il est heureux de constater que notre pays a faitdes progrès significatifs en la matière et va atteindre l'Objectif duMillénaire pour le Développement y afférent.

Toutefois, il nous faudra assurer la prise en chargedes 18% de ménages sénégalais ne bénéficiant pas

encore d'une couverturesatisfaisante de leurs besoins en eau.

Ainsi, durant la période 2013-2017, il est prévu laréalisation de **300 forages équipés** afin de permettre à **800.000** personnes supplémentaires d'avoir accès àl'eau.

En milieu urbain, l'accent sera mis sur lasécurisation de la production et la prévention des déficits projetés de 200.000m3/jour à l'horizon 2025, à Dakar et sur la petite côte.

A cet égard, le gouvernement a déjà entamé la **réhabilitation de 10 forages** dans le cadre d'unprogramme d'urgence qui s'achèvera en 2014. Ces forages permettront uneproduction supplémentaire de 34.500m3/jour.

Il est également prévu la réalisation d'une station detraitement du fer, pour améliorer la qualité de l'eau dans la banlieue deDakar.

Par ailleurs, tirant les enseignements des gravesperturbations survenues ces dernières semaines dans l'approvisionnement en eaude la capitale, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre des plans decontingence et de gestion des risques pour tous les services publicsstratégiques, comme l'eau, l'électricité et les télécommunications.

Des conseils de veille stratégique seront chargésd'assurer un suivi permanent de la continuité dans la délivrance de cesservices.

Des efforts substantiels seront aussi consentis pourles services liés à l'assainissement.

A cet effet, Monsieur le Président, nous avonsl'ambition de réaliser le projet de dépollution de la baie de Hann. La stationd'épuration de Cambérène sera réhabilitée pour porter sa capacité de 52.000m3/jour. Le renouvellement du collecteur Hann-Fann et l'assainissement de laCité soleil font également partie de nos priorités. Ces projets mobilisent plusde 83 milliards de FCFA.

Les plans directeurs d'assainissement, en coursd'actualisation pour toutes les grandes villes, permettront de renforcer lesinvestissements prioritaires dans le secteur.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de viedes ménages, le financement du Projet de Gestion durable des Déchets solidesurbains d'un coût de 17,5 milliards est en négociation avancée avec despartenaires privés. Il permettra une meilleure gestion des déchets solides parles collectivités locales.

1.7 MESURES DE SOUTIENAU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le Président,Honorables députés,

J'en arrive maintenant aux mesures de soutien aupouvoir d'achat des ménages qui se sont traduites par la revalorisation despensions de retraite de 10% en 2012 et d'une baisse de l'impôt sur les revenusdes travailleurs depuis le début de l'année 2013.

Cette dernière mesure représente 44 milliards quidevaient aller dans les finances publiques et qui en lieu et place sont allésdirectement dans les ménages concernés.

Par ailleurs, des baisses appréciables ont étéégalement réalisées sur les prix des denrées de première nécessité depuis avril2012.

En outre, pour contenir les velléités de hausse desprix, le Gouvernement a décidé, depuis le mois de mai

2013, d'homologuer lesprix du riz brisé, du sucre cristallisé, de l'huile en fût et de la farine enconcertation avec les opérateurs économiques dont je voudrais saluer icil'esprit d'ouverture.

Toutefois, Honorables députés, il nous faut accepterque la véritable bataille pour le pouvoir d'achat c'est d'une part d'augmenterles revenus des ménages et d'autre part, de **produire encoreplus** ce que nous consommons et de **consommerdavantage** ce que nous produisons.

Notre option de développer l'agriculture s'inscritdans cette perspective et je vous en parlerai tout à l'heure.

1.8 SOUTIEN AUXACTIVITES ECONOMIQUES DES FEMMES ET AUX JEUNES/EMPLOIS

Monsieur le Président,Honorables députés,

Je suis consciente que la question de l'emploi est aucœur des préoccupations des sénégalais et surtout des jeunes sénégalais.L'emploi, nous le savons tous, c'est le garant de notre dignité, de notresécurité et de celles de nos familles ; l'emploi c'est également ce quiassure la stabilité et la paix dans notre société.

A ce titre, l'Etat a déjà procédé au recrutement de5591 jeunes dans la Fonction publique alors que l'enrôlement de 10.000 autres adémarré dans le cadre de la mise en place de l'Agence d'Assistance à laSécurité de Proximité qui sera présente dans tout le pays. La sélection se faitde manière transparente à travers les préfectures et sous-préfectures.

En outre, deux lignes de crédits de 10 milliards et 18milliards de FCFA provenant respectivement de la Banque Islamique deDéveloppement et de la Banque Africaine de Développement ont été mobiliséespour renforcer les programmes d'autonomisation socio-économique des femmes etdes jeunes.

Ces financements permettront de générer au moins15.000 emplois durables en milieu rural et périurbain et de renforcer lescapacités techniques et de gestion de 17.000 promoteurs.

Ces ressources seront consolidées avec les fondsexistants et déjà opérationnels, pour soutenir les activités génératrices derevenus des jeunes et des femmes.

Une enveloppe de 4,5 milliards de FCFA est égalementdisponible pour soutenir les activités économiques des sénégalais de ladiaspora qui, même s'ils sont loin des yeux, restent près de nospréoccupations. C'est l'occasion pour moi de magnifier ici leur contributionfondamentale à l'économie du pays à la stabilité des familles.

Monsieur le Président, l'innovation àsouligner est que les lignes de crédits seront désormais gérées avec plus derigueur, sans parti pris, ni connotation politicienne, à travers des mécanismestransparents, permettant le financement de projets viables et le respect strictpar les porteurs de projets des conditions de remboursement.

A cet égard, ces promoteurs bénéficierontd'accompagnement dans la formulation, l'évaluation et la gestion de leursprojets.

Une plateforme intégrée de suivi/évaluation de cesdispositifs de financement sera opérationnalisée.

Honorables députés, afin de relever ledéfi du chômage et du sous-emploi, l'Etat s'engagera également dans la mise en œuvredu programme national des **domaines agricoles communautaires**.

L'objectif est de contribuer à l'aménagement d'aumoins 30.000 ha de terres équipées d'infrastructures hydrauliques, de voiries,d'électricité, et d'ouvrages de génie civil.

Ces aménagements permettront l'installation de 2.000Unités Autonomes d'Exploitation de 15 ha chacune, en moyenne. Cela permettra lamise en place de 2.000 Organisations de Jeunes Producteurs comptant, enmoyenne, 15 sociétaires, chacune.

Ce programme, développera de véritables agropoles,lieu d'insertion de jeunes ruraux, de diplômés d'écoles de formation auxmétiers de l'agriculture et de disciplines connexes. Les premièresexpériences-pilotes donnent d'excellents résultats et il nous faudra gagner lepari de la généralisation.

Les domaines agricoles représentent également un moyende capitaliser les financements des promoteurs privés désireux d'investir dansdes activités de production, de transformation et de services agricoles etpastoraux dans toutes les régions. Ils devraient contribuer à la création d'aumoins 50.000 emplois.

A cela s'ajouteront, bien entendu, les milliersd'autres emplois générés par les différents programmes d'investissementspublics prévus d'ici 2017 pour soutenir la relance du secteur agricole et lesactivités du secteur privé.

1.9 EDUCATION ETFORMATION

Monsieur le Président,Honorables Députés,

C'est en investissant davantage dans le capitalhumain, notre richesse première, que nous pourrons capitaliser tous les effortsconsentis pour stimuler la création d'emplois et de revenus.

Le défi qu'il nous faut relever aujourd'hui estd'offrir à tous nos enfants les mêmes chances d'accéder à l'école, de lespréparer à travers des formations mieux adaptées, à valoriser leur potentiel età réussir leur insertion socioprofessionnelle.

A cet effet, dans le cadre du Programme d'Amélioratiode la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation etde la Formation (PAQUET-EF), le réseau scolaire sera étendu, notamment dans leszones défavorisées. Sur la période 2013-2017 il est prévu la réalisationde :

- 200 nouvelles écoles complètes pour accueillir environ 50.000 élèves supplémentaires issus des régions les plus défavorisées ;
- 6000 salles de classe et 250 blocs d'hygiène ;
- 110 collèges de proximité, plus de 15 lycées départementaux, 19 collèges franco-arabes, 64 daara modernes et la modernisation de ceux existants.

Il faut signaler à cet égard, honorables députés, latenue cette année du Baccalauréat en Arabe, une première dans notre pays. Nouscomptons ainsi offrir à nos compatriotes arabisant les mêmes opportunitésprofessionnelles qu'à ceux issus de l'enseignement classique, afin qu'eux aussiparticipent pleinement au développement de notre pays.

Certains anciens établissements comme le Prytanéemilitaire, les lycées Charles De Gaulle, Abdoulaye Sadji, Ameth Fall et MariamaBA seront réhabilités.

En outre, un programme de résorption de tous les abrisprovisoires sera entamé dans les écoles élémentaires, collèges et lycées.

Mais, en plus d'infrastructures de qualité, le secteurde l'éducation a besoin d'une gouvernance plus inclusive. C'est le sens desinitiatives qui sont prises pour l'organisation des assises de l'éducationprévues

dans le premier semestre 2014 sur toute l'étendue du territoirenational.

Je suis persuadée, qu'avec ces assises, émergera uneécole sénégalaise en phase avec nos ambitions et nos valeurs, un creusetd'excellence offrant à nos enfants les meilleures aptitudes pour l'avenir.

Aussi, j'en appelle à l'engagementredoublé de tous les acteurs, et surtout de nos enseignants, investis de laredoutable mais exaltante mission de préparer les élites futures, qui auront lacharge de conduire demain les destinées de ce pays.

Un des thèmes de ces concertations sera, sans aucundoute, l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, quioccupe une place essentielle dans notre nouveau programme éducatif.

Cette qualité résultera de l'accroissement de nosefforts en matière de recrutement et de formation des enseignants,d'amélioration des conditions de travail dans les écoles, d'une plus grandedisponibilité des manuels scolaires, et de l'extension des cantines scolairesdans les zones les plus défavorisées.

Le gouvernement a aussi fait le choix, de mettre unaccent particulier sur l'enseignement des sciences et techniques dans le cyclefondamental et dans les lycées ainsi que sur la professionnalisation desfilières.

Cette option sera traduite dans le cadre dePartenariats Public-Privé, par la création de **six lycéesprofessionnels spécialisés** dans les pôles de développement , avec desfilières d'enseignement mieux articulées aux potentialités économiques deslocalités.

En outre, pour matérialiser notre option de créer« une école de la seconde chance », des programmes de formation duale« lycées-entreprises » seront développés.

Ils permettront à des apprentis déjà présents dans lesecteur informel, de valider les compétences pratiques acquises et d'obtenirune qualification et des diplômes du CAP ou du BTS au sein des lycéesprofessionnels.

Complétant le cycle secondaire, notre enseignementsupérieur, un des leviers essentiels pour l'émergence, orientera ses activitésvers des réponses pertinentes aux questions de développement socio économiquedu Sénégal.

A cet effet, conformément aux recommandations de laconcertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur, la prioritésera accordée au développement des sciences, technologies, sciences del'ingénieur, mathématiques et à la recherche appliquée. Les filières classiquescontinueront à être soutenues tout en favorisant le rapprochement avec le mondedu travail.

Dans cette perspective, plusieurs grands projets ontété retenus, notamment :

- le démarrage de l'Université virtuelle du Sénégal avec la réalisation à partir de 2014 de 6 espaces numériques ouverts ;
- la finalisation, d'ici à fin 2014, des infrastructures et équipements pédagogiques des Universités de Dakar, Saint Louis, Ziguinchor, Thiès et Bambey ;
- l'ouverture en octobre 2016, d'une seconde université publique à Dakar et de l'Université du Sine Saloum de Kaolack ;
- l'ouverture dès 2015, de centres délocalisés des Universités dans les régions, la mise en place du réseau des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel ainsi que la création des centres de recherche dans les régions
- la mise en place du programme un étudiant-un ordinateur avec l'objectif d'atteindre au moins

50% des effectifs en 2017.

Ces orientations stratégiques seront soutenues par unenouvelle politique d'attribution des bourses basée sur des critèresd'excellence et d'équité.

1.10 SPORT

Honorables députés,

L'épanouissement de notre jeunesse sera égalementassuré à travers une politique sportive centrée sur la réalisationd'infrastructures et d' équipements multifonctionnels, le renforcement et ladiversification du financement des activités sportives, la modernisation de lagouvernance et la promotion des ressources humaines.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il son programmepour doter toutes les régions de stades multifonctionnels et d'installationssportives de proximité.

Je voudrais vous dire, ici, que les travaux de l'arènenationale démarreront en 2014 sur un site consensuel, pour soutenir l'essor dela lutte, notre sport national. Cette infrastructure accompagnera d'autresdisciplines comme les arts martiaux, la boxe et le basket qui bénéficieront surle site d'installations fonctionnelles.

Pour diversifier les sources de financement desactivités sportives, un Fonds National de Développement du Sport sera mis enplace. Il est destiné à assurer une gestion ciblée des sportifs de haut niveaudans le cadre de leur préparation, d'appuyer les fédérations avec lesquellesl'Etat sera lié par une convention, avec des objectifs à moyen et long terme.

L'Etat a également décidé d'accompagner le mouvementsportif dans la mise en place d'une fondation dont l'objectif est de mieuxcapter les fonds issus du sponsoring, du mécénat, des collectivités locales etdu secteur privé.

1.11 Culture

Vecteur de progrès social et socle de notre identité,la culture bénéficiera d'actions soutenues pour créer la plus-value économiqueattendue de l'immense talent de nos artistes et créateurs, ainsi que lavalorisation de notre patrimoine matériel et immatériel.

A cet égard, en plus de l'application effective de laloi sur le droit d'auteur et les droits voisins, le statut des artistes seraélaboré.

En outre, à travers la territorialisation despolitiques et la promotion de la diversité culturelle, les régions serontprogressivement dotés de Maisons de la Culture et des Arts, fonctionnelles. Cesinitiatives soutiendront l'émergence de celles privées.

2 RELANCE DE L'ECONOMIE

2. 1 ENVIRONNEMENT DE LA RELANCE ECONOMIQUE

2.1.1 REFORMES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Monsieur le Président,Honorables Députés

Pour soutenir notre politique sociale et investir dansla qualité de nos ressources humaines, il faut créer de

la richesse car on nepeut pas dépenser ce que l'on n'a pas.

C'est donc le moment de vous parler des mesuresenvisagées pour accélérer la **relance de l'économie**afin de créer encoreplus d'emplois et accroître les revenus.

Sur la période 2013-2017, le Sénégal s'engage à porterle taux de croissance moyen à 6% qui est le niveau de croissance de la zone UEMOAet de ramener le déficit public à un niveau acceptable.

Cette impulsion de la croissance économique reposerasur une compétitivité et une productivité, elles mêmes fortement tributairesd'une amélioration qualitative de l'environnement des affaires.

Certes, le Sénégal dispose d'avantages concurrentielscertains comme la stabilité politique, la solidité de nos institutions, lasituation géographique avantageuse, des conditions climatiques très favorablessur la bande côtière du pays, et des infrastructures de télécommunications dequalité.

Mais, ses résultats en matière d'attractivité desInvestissements Directs Etrangers restent encore très en-deçà du potentielréel.

Il est donc urgent de mener à terme les réformesmajeures identifiées dans le cadre du dialogue avec le secteur privé sur lespolitiques publiques.

Je puis déjà vous annoncer que la réforme du Code desDouanes sera finalisée avant fin 2013, afin de mieux soutenir l'entreprise etles opérateurs privés, à travers des procédures et transactions simplifiées etdes régimes douaniers plus favorables.

D'ici à 2015, d'autres réformes interviendront pouraméliorer le score du Sénégal au classement Doing Business et créer unenvironnement plus favorable pour le secteur privé.

- Au moins cinq procédures administratives liées à l'investissement privé, notamment le permis de construire dont le guichet unique sera lancé en fin octobre 2013. D'ici 2015, le paiement des impôts, le transfert de propriété, et la création d'entreprises seront automatisées.

- Nous mettrons en place un dispositif fiscal et juridique incitatif et simplifié, avec la rénovation et la mise en cohérence des codes des douanes, des mines, des investissements, de l'environnement et des impôts, etc.

- Nous sommes en train de finaliser et d'adopter le nouveau régime juridique des Partenariats Publics Privés (loi Construction-Exploitation-Transfert (CET)).

- Nous comptons améliorer la compétitivité des facteurs de production tels que l'énergie, faciliter l'accès au foncier et au financement, et disposer de ressources humaines qualifiées.

Je veilleraipersonnellement à la mise en œuvre diligente de ces réformes.

2.1.2 RELEVER LE DEFI DEL'ENERGIE

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Les effets positifs résultant de l'amélioration del'environnement des affaires doivent être accompagnés du renforcement de laqualité de fourniture de l'énergie qui doit être en quantité suffisante et à uncoût abordable.

Ce secteur vital pour notre économie a besoin aujourd'huide réponses durables pour lever les contraintes fortes liées à un parc dominépar une énergie à 90 % thermique, fortement dépendant du pétrole etgénérant des coûts élevés de production, en plus de l'imprédictibilité des prixdu pétrole.

En dépit des subventions qui pèsent sur les financespubliques, 80 milliards par an, notre électricité reste parmi les plus chèresau monde.

Cependant, des améliorations ont été observées depuisun an et demi dans la fourniture de l'électricité, grâce aux efforts consentisdans la consolidation des capacités avec la réhabilitation de centrales et lamodernisation progressive du réseau de distribution.

Ces efforts seront poursuivis sur la période2013-2017, à travers un programme de développement de la production visant àassurer la disponibilité de l'énergie en quantité et en qualité, à des prixsupportables pour les sénégalais.

A cette fin, pour renforcer la production, l'option aété prise de recourir à un mix énergétique, avec les sources d'énergie lesmoins couteuses comme le charbon, le gaz, l'hydroélectricité, le solaire etl'éolienne.

Ainsi, des contrats d'achat d'électricité ont déjà étésignés avec des investisseurs privés pour la construction d'une centrale àcharbon à Sendou d'une puissance de **125 MegaWatt**, et d'une seconde de **300 MW**. Le démarrage de leur production est prévu en 2016. Une troisième centralede 70 MW prévue à Tobène, entrera en exploitation en fin 2014.

En outre, des accords sont déjà signés pour uneproduction de 80 MW à partir du gaz de la Mauritanie, à compter de 2015.

Des perspectives s'offrent également avec ledéveloppement de l'hydroélectricité grâce à la mise en service des centraleshydroélectriques de Felou (**15 MW**) et de Sambagalou (**51 MW**) prévues respectivement en 2013 et 2017.

D'autres conventions sont en cours de négociation pourrenforcer l'offre de production.

Notre pays devrait donc disposer d'ici 2017, d'unecapacité suffisante pour satisfaire la demande à de meilleurs coûts. Le coût deproduction du kilowatt/heure qui varie entre 120 et 180 f CFA aujourd'hui,devrait se situer entre 60 et 80 FCFA. Ce qui pourrait générer une baisse desprix au profit des usagers.

Les réseaux de transport et de distribution serontaussi renforcés, en vue de sécuriser l'alimentation et d'améliorer la qualitédes services, notamment l'évacuation de l'énergie produite par les nouvellescentrales.

Ces actions seront accompagnées du renforcement del'utilisation des énergies renouvelables avec une plus grande diffusion dusolaire. L'objectif est d'atteindre 20% de puissance installée en 2017 en cequi concerne les énergies renouvelables.

Dans le souci d'une mise en œuvre cohérente de cesactions et de leur durabilité, un plan de restructuration financière ettechnique de la SENELEC est déjà élaboré, avec un contrat de performancefaisant l'objet d'un suivi rapproché.

La sécurisation de notre approvisionnement en produitspétroliers sera assurée à travers le renforcement de nos capacités de stockageet la restructuration de la SAR.

La promotion des services énergétiques est égalementune condition essentielle pour améliorer les conditions de vie des ménagesruraux et stimuler l'entreprenariat rural.

C'est pourquoi, le gouvernement a décidé de porter letaux d'électrification en milieu rural de 25 % en 2012 à 60% en 2017.

Cet objectif devra être atteint avec les projets encours, notamment avec l'achèvement des concessions d'électrification ruraleexécutées dans le cadre de partenariats public/privé, qui prévoient l'accès àl'électricité de **106.000 ménages** d'ici 2015.

2.1.3 ASSEOIR UN SOCLED'INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

Monsieur le Président,Honorables Députés

Pour relever le défi de la croissance, il fautégalement doter notre pays d'infrastructures pour son désenclavement interne etexterne par rapport aux pays de la sous-région.

Nos contraintes dans ce domaine sont connues.

Elles sont liées à un réseau routier inégalementréparti et dégradé, un trafic aérien en croissance, mais largement en deçà deson potentiel, avec une compagnie nationale très peu performante.

A cela s'ajoutent un réseau ferroviaire vétuste, defaible densité, mais potentiellement compétitif, une activité portuaire concentréesur le seul Port de Dakar, contraint par les congestions urbaines alentour etfortement concurrencée par les ports voisins en cours de modernisation.

Il nous faut donc hâter la réalisation d'un vasteprogramme d'infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, soclesindispensables pour renforcer l'émergence de pôles d'activités économiquesagropastorales, minières, touristiques et halieutiques.

L'enjeu, c'est d'assurer le désenclavement des zonesde production et de bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développementplus équilibré du territoire.

C'est aussi de renforcer l'attractivité et lacompétitivité de notre économie, réussir son intégration au marché sousrégional et dynamiser ses échanges avec l'extérieur.

Pour accélérer le **désenclavementinterne** de notre pays, le Gouvernement a déjà engagé la réalisation de **33 projets** routiers d'un coût global de **627 milliards de FCFA**, pour un linéaire de **940 km** de routes revêtues, avec **7 ponts etouvrages d'art**.

Toutes ces routes devront être réceptionnées d'ici à2015.

Ce programme sera complété par de nouveaux projetsdont le démarrage est prévu avant fin 2013, pour un linéaire total de **230 km**.

Pour assurer une meilleure connectivité des zonesrurales, un programme de **1200 km** de pistes sera engagédès le mois de novembre prochain, avec une dotation de **10 milliards de FCFA**.

Notre objectif est de réaliser au moins **4000 km** de pistes d'ici 2017 à travers ce programme, qui

serarenforcé avec les divers autres projets de pistes en cours.

Le désenclavement des iles du Saloum sera pris encompte avec l'acquisition prévue d'un bac de 100 tonnes pour Foundiougne en2014.

C'est aussi, à travers le développement de notreréseau ferroviaire, que nous pourrons assurer le désenclavement des partiesNord, Est et Sud du pays et accélérer le développement des ressources minières.

En vue d'une meilleure intégration dans la sousrégion, il est également retenu, la réhabilitation de la ligne ferroviaireactuelle **Dakar-Tambacounda-Kidira** d'un linéaire de 573 Km,ainsi que la construction d'une nouvelle voie ferroviaire structurante **Dakar-Tambacounda-Kédougou**. Cette nouvelle desserte permettra, outrel'exploitation des mines de fer de la Falémé, celle des mines de Bauxite deFaléa et du fer au Mali.

Ces vastes chantiers figurent, avec la réalisation destrois projets d'**autoroutes Diamniadio-Thiès-Touba,Thiès-Tivaouane**, le programme de construction de 9 ponts, parmi les actions majeures pourune croissance économique soutenue sur le moyen terme.

Ils contribueront à la modernisation des transportsurbain, interurbain et sous-régional

Pour leur réalisation, l'Etat compte recouriressentiellement à des partenariats public-privé et des accords de financementlongs sont en voie d'être conclus.

S'agissant des équipements et infrastructuresmaritimes, notre programme comportera la construction de terminaux équipés àNdakhonga et à Foundiougne, la mise en place d'une chambre froide d'unecapacité de 2000 tonnes au port de Ziguinchor.

Le financement de la première phase de ce projet d'uncoût de 30 milliards est déjà acquis.

L'Etat engagera dès 2014 le développement du **port de Ziguinchor**, pour un financement de 21 milliards deFCFA. Les travaux consisteront au dragage et au balisage du fleuve Casamance,la mise en place d'une zone hydrocarbure, et la construction d'un Port de pêcheà Boudody.

Le **port de pêche de Saint-Louis** sera aussi réhabilitépour une enveloppe de 4 milliards de FCFA, dans le cadre du programme dedéveloppement touristique de la ville de Saint-Louis.

S'agissant du **port de Kaolack**, sa réhabilitation esten discussion avec des partenaires stratégiques.

La modernisation du **Port Autonomede Dakar** se poursuit aussi pour renforcer sa compétitivité, par l'amélioration descapacités d'accostage, la réhabilitation et la réalisation de nouveauxterminaux, plateformes logistiques et Wharfs.

Au plan des transports aériens, l'aéroportinternational Blaise Diagne favorisera l'émergence d'un pôle urbain etéconomique avec l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio-Thiès-Mbour et la ZoneEconomique Spéciale Intégrée.

Avec ces investissements, notre pays cultivel'ambition de se positionner comme un hub sous-régional de transport aérien depremier plan. Cette situation sera confortée avec la réhabilitation desaéroports régionaux qui sera entreprise à partir de 2014.

L'émergence d'un second pôle urbain au niveau du lacrose pourra aussi faire de la capitale une métropole

plus ouverte pour devenirun hub de services numérique et technologique ainsi qu'une plateformefinancière.

L'émergence de ces pôles sera soutenue par ledéveloppement de l'économie numérique, un des stimulants pour la croissance etl'emploi. Les retombées du passage de l'audiovisuel analogique au numérique, ledéveloppement des télécommunications et de l'internet, favoriseront unemeilleure connectivité interne et externe, la réduction de la fracturenumérique, ainsi que le développement de nouveaux services à forte valeurajoutée exportables, à travers des partenariats nationaux et internationaux.

La stratégie nationale de développement de l'économienumérique sera donc finalisée avant la fin de l'année 2013.

Ce vaste programme d'investissement dynamiseral'activité du secteur privé, avec une forte impulsion pour la créationd'emplois.

Monsieur le Président,Honorables Députés,

2.2 DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

2.2.1 LA RELANCE PARL'AGRICULTURE

Après vous avoir entretenu des éléments indispensablesà la relance de l'économie, je souhaite, à présent, aborder les secteurs deproduction en commençant par l'agriculture qui est placée au cœur de notrestratégie de développement.

L'agriculture, Monsieur le Président, doit trouverdans cet environnement en mutation, les facteurs permettant de stimuler sonpotentiel de croissance élevé et d'exercer un effet d'entrainement sur ledéveloppement des autres secteurs de production.

C'est à travers elle, honorables députés, que desréponses durables pourront être apportées à la pauvreté en milieu rural et à laforte demande d'emplois.

A cet égard, un de nos premiers défis est d'accélérernotre **programme d'autosuffisance alimentaire**, pour soustraire progressivementnotre pays des contingences des marchés extérieurs et réduire le déficitstructurel de notre balance commerciale.

Nos stratégies pour y parvenir sont : la maîtrisede l'eau, l'accroissement de la productivité des terres et la structuration desfilières.

D'ici 2017, l'accent dans le secteur agricole sera missur :

- la poursuite de l'autosuffisance alimentaire avec des productions attendues de **1 million de tonnes**de riz blanc, de **200 000 tonnes** de tomate, de **350 000 tonnes** d'oignons et de **40 000 tonnes** de pommes de terre ;
- la restructuration et l'optimisation des performances de la filière arachide pour atteindre une production d'un million de tonnes ;
- et le passage de 25 à 150 fermes agricoles pour stimuler les filières horticoles.

Les investissements seront donc orientés vers laréhabilitation de **14.000 ha** de terres et laréalisation de nouveaux aménagements hydro agricoles sur plus de **33.000 ha** dans les vallées du fleuve et de l'Anambé.

Au delà de ces programmes, il est prévu lavalorisation des eaux de ruissellement et souterraines, à traversl'exploitation des bassins de rétention et des forages agropastoraux pour ledéveloppement des fermes intégrées.

Pour asseoir les conditions durables de productivitéet une agriculture performante, le programme de **reconstitution du capital semencier** sera renforcé, avec unsystème plus structuré de production et d'approvisionnement en semencescertifiées.

A cet effet, l'Etat garantira la sécurisation dessemences de pré base à travers l'ISRA, le renforcement des capacités desservices techniques nationaux et l'appui à l'émergence d'entreprisessemencières privées.

Ce programme permettra la production de **60.000 tonnes** de semences certifiées d'arachides par an,à partir de la campagne 2015. Il prendra également en compte les espècesvivrières : riz, mil, maïs, sorgho, niébé.

Pour élever significativement les niveaux deproduction agricole, le niveau d'équipement des producteurs sera davantagemodernisé et renforcé.

A cette fin, l'Etat vient de signer un programme de coopérationpour l'acquisition de plus de 1000 tracteurs et divers équipements agricolesd'une valeur de **42,5 milliards de FCFA**.

Ces efforts complètent ceux du programme d'équipementdu monde rural qui a bénéficié d'une dotation de 5 milliards de FCFA en 2013,montant qui sera consolidé chaque année pour rehausser le niveau d'équipementdes exploitations familiales.

Il y'a lieu de souligner qu'un réseau national de plus120 magasins de stockage et de conservation des produits agricoles sera livréavant la fin de l'année 2013. Cela confortera l'organisation des marchésagricoles et la valorisation des produits locaux.

La mise en œuvre de ce programme agricole devrait nouspermettre à l'horizon 2017 de réduire notre facture d'importation de riz de **313 milliards de FCFA**, d'assurer un taux de couverture de nosbesoins **vivriers à plus de 75%**, et de garantir uneproduction arachidière annuelle de plus d'un million de tonnes.

2.2.2 ELEVAGE

Monsieur le Président,Honorable députés,

Avec l'agriculture, notre élevage se modernise grâceaux efforts engagés dans la stabulation, la création de fermes pilotes et delaiteries modernes.

A moyen terme, l'accent dans ce secteur sera mis surl'amélioration de la productivité et la compétitivité des filièresbétail-viande, lait, aviculture familiale et industrielle, la création dessystèmes d'élevage, l'amélioration de la mise à marché et du cadreinstitutionnel.

Le programme d'action retenu portera sur lareconstitution des réserves et le développement des cultures fourragères, lasécurisation des intrants alimentaires, le renforcement du potentiel génétiquedes races locales et l'introduction d'innovations technologiques à travers lesCentres d'Impulsion et de Modernisation.

Mais, les effets de ce programme ne serontcapitalisés, qu'avec la prévention et la réduction des niveaux élevés demortalité qui affectent le cheptel.

En conséquence, l'Etat engagera un vaste programme delutte contre les maladies animales pour relever le taux de couverture vaccinaledu cheptel de 25% à 80%, conformément aux normes de l'Organisation mondiale dela santé animale.

Pour mieux accompagner le développement du secteur,les infrastructures et équipements de transformation, d'abattage et decommercialisation seront renforcés avec de nouveaux parcs à vaccination, laréhabilitation des abattoirs industriels existants, la mise en service desnouveaux abattoirs de Touba et de Mpal, ainsi que l'implantation à Diamniadiod'un abattoir moderne d'envergure nationale d'un coût de 22 milliards de F CFA.

En plus de la réorganisation et de la formation desacteurs, l'Etat appuiera, à travers la Caisse Nationale de Crédit Agricole duSénégal et le Fonds de Stabulation, l'implantation d'unités industrielles deproduction et de transformation ainsi que la poursuite de l'autosuffisance enmoutons qui demeure une très forte priorité.

Notre cheptel sera également mieux sécurisé à traversla mise en place d'un système de traçabilité et d'identification du bétail,maiségalement avec les nouvelles sanctions introduites dans la réforme du codepénal auquel s'ajoutera le code pastoral.

2.2.3 ENVIRONNEMENT

Ces programmes agropastoraux iront de pair avec lesstratégies de préservation des ressources environnementales, qui vontcontribuer à la consolidation des bases pour la sécurité alimentaire et lacréation de revenus substantiels pour les ménages.

A cet effet, des programmes de création de **5000 emplois verts** seront mis en œuvre, à côtés des projetsd'aménagement, de valorisation et d'exploitation des ressources fauniques etligneuses.

Il est prévu chaque année, de récupérer **10.000 ha de terre**, d'aménager **30.000 ha** de forêts classées et **50.000 ha de forêts** de terroirs.

2.2.4 PECHE

Mr le Président,honorables députés,

La pêche est un secteur fondamental de notre économie,elle occupe près de **600.000 de nos compatriotes enemplois directs et indirects, notre objectif est d'accroitre sa contribution** dans la création desrichesses.

A cet égard, la politique sera axée autour de lamaitrise des capacités de pêche, la régulation de l'accès aux ressources,l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

Le secteur engagera dès 2014 la seconde phase d'unprogramme de près de 10 milliards de FCFA destiné à l'implantation de **19** nouveaux **complexes frigorifiques** et l'acquisition de 61camions frigorifiques à travers le pays.

Ces investissements et ceux liés à la transformationdes produits halieutiques contribueront à renforcer la sécurité alimentaire,faciliter l'accès des populations de toutes les zones du pays au poisson etréduire les pertes post-capture. L'accès au crédit pour la modernisation desoutils de travail sera favorisé à travers les mécanismes de financement que jevous décrirai tout à l'heure.

2.2.5 LE DEVELOPPEMENTINDUSTRIEL

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Pour mieux dynamiser notre économie et diversifier lessources de la croissance, il est aussi indispensable de stimuler les secteurs àfort potentiel d'exportation.

Je veux parler des mines et phosphates, du tourisme etde l'activité industrielle.

Dans le secteur minier, une nouvelle politique seraélaborée qui aura comme double objectif le respect de l'environnement et lapréservation des intérêts stratégiques de notre pays dans les contratsd'exploitation.

En ce qui concerne les grands projets miniers,notamment les gisements de phosphates de Matam et ceux d'or de Kédougou, legouvernement développera des partenariats avec le secteur privé pour leur miseen exploitation, en veillant tout particulièrement à la préservation desintérêts du Sénégal.

En outre, à la faveur de la sentence rendue récemmentpar le tribunal arbitral de la Chambre de Commerce Internationale de Paris enfaveur du Sénégal, le gouvernement engagera la recherche de partenaires pourl'exploitation des gisements de fer de la Falémé.

Monsieur le Président,

Nous avons l'ambition de mieux articuler notrepolitique d'industrialisation au développement de la carte universitaire et del'enseignement professionnel, aux pôles de croissance, ainsi qu'à lamodernisation du secteur informel.

La politique de développement industrielle accorderaencore plus de place à la création de nouvelles unités de transformation desproduits agropastorales et halieutiques. Il est prévu d'en réaliser 500 unitéssur l'ensemble du territoire. Le programme de plateformes multifonctionnellessera étendu à 1000 unités, dont les 300 premières, financées par nospartenaires, sont en cours d'implantation.

Il faut noter que chaque plateforme crée 4 emplois etpolarise 250 femmes organisées en groupements d'affaires..

Monsieur le Président, Des zones industriellesdécentralisées comprenant des ateliers polyvalents sont également prévues dansles régions de même que l'implantation d'un parc technologique sur la PetiteCôte, avec l'objectif de favoriser la synergieEntreprise-Formation-Recherche-Développement.

2.2.6 TOURISME

Honorables députés, comme vous le savez, le tourismeoccupe une place centrale dans notre économie. Pour en faire un des leviers dela croissance et de la création d'emplois nous comptons stimuler ledéveloppement de toutes ses opportunités, en renforçant la connectivité auxmarchés cibles, et en développant une offre plus attractive, plus diversifiéeet répondant aux standards internationaux.

A cet effet, des synergies plus fortes serontdéveloppées avec les secteurs de la culture, de l'artisanat et del'environnement pour capter la demande interne, sous- régionale etinternationale.

Des mesures seront ainsi prises pour une revue de laréglementation, un renforcement de qualification de la main d'œuvre et unepromotion plus intensive vers les marchés émetteurs.

Un accent particulier sera mis sur l'aménagement desstations touristiques de la Petite Côte, de la Zone Nord et du Delta du Saloum,ainsi que la construction de centres régionaux de formation hôtelière ettouristique.

En outre, pour mieux soutenir l'investissement privéun crédit hôtelier sera mis en place pour accompagner les porteurs de projets.

Honorables députés,

C'est en généralisant et en portant à l'échelle lesinitiatives dont je vous ai parlé sur l'ensemble du pays que le gouvernementcompte atteindre l'objectif de 300.000 emplois. Car il faut bien comprendre queles emplois seront générés à travers une économie dynamique et compétitive etc'est notre devoir de faire preuve d'hardiesse et de détermination pourl'émergence économique de notre pays

2.3 LES MOYENS DEFINANCEMENT

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Tous ces programmes dont je viens de vous entretenirnécessitent des moyens et des ressources à mettre à la disposition des acteurséconomiques.

Pour relancer la croissance économique et sociale,nous allons recourir à différents leviers.

D'abord, les premiers efforts seront consentis sur lesressources internes, à partir d'un recentrage sur les priorités et d'uneoptimisation des dépenses. Ce processus est engagé.

En outre, en complément aux concours financiers de nospartenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'aux transferts des sénégalaisde l'extérieur, l'Etat engagera une stratégie de promotion des investissementsplus active.

L'objectif est de stimuler le développement dessecteurs porteurs et favoriser la réalisation des projets stratégiques à forteintensité de capital, à travers des fonds privés ou des partenariats public/privé.

Au-delà du financement des investissements publics,l'Etat soutiendra l'émergence des PME, au regard de leur rôle déterminant dansl'économie.

A l'heure où le Sénégal vise l'émergence économique,le taux de financement de l'économie reste limité à 31% du PIB, comparé à ceuxdes pays émergents qui affichent des niveaux 2 à 3 fois plus élevé.

Les PME qui ne représentent que 16% du portefeuilledes banques, restent confrontées à des taux d'intérêt élevés, des offresdominées par les crédits à court terme, peu adaptés à leurs besoins.

Elles sont soumises à des exigences de garantiesimportantes et à une faiblesse de leurs fonds propres ; ce qui limiteleurs capacités à mobiliser des ressources pour faire face à leurs besoinsd'investissements.

Pour lever ces contraintes, l'État a mis en place undispositif de soutien financier à travers le Fonds Souverain d'InvestissementsStratégiques (FONSIS), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE),et le Fonds National de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP).

Ainsi, la PME sénégalaise aura l'opportunité desolliciter un crédit auprès de la BNDE ou du FONSIS et pourra obtenir desgaranties du FONGIP.

La BNDE mobilisera, dès le démarrage de ses activitésen janvier 2014, toutes les potentialités offertes par son dispositifinstitutionnel d'appui aux PME.

Elle jouera un rôle de plateforme d'intégration deservices d'appui pour faciliter les démarches de ses

clients, identifier lesservices les plus adaptés à leurs besoins et exploiter toutes les possibilitésde synergie avec les différentes structures d'appui.

La problématique des ressources longues indispensablesau financement de l'investissement stratégique que connaissent les entreprisessera prise en charge par le FONSIS qui accompagnera les privés nationaux dansles partenariats avec les investisseurs étrangers. Il facilitera égalementl'accès au financement des PME-PMI. A cet effet, il mettra en place un fondsparticulier qui servira à des prises de participation dans le capital des PMEprésentant un potentiel de développement intéressant, avec un fort taux decréation de valeur ajoutée et d'emplois.

Les synergies entre l'ADEPME, l'Agence pour la Promotiondes Exportations, la Bourse nationale de Sous-traitance et de Partenariat,permettront de mobiliser davantage de ressources et d'assurer l'accompagnementdes PME grâce à des lignes de financement préférentielles.

Les ressources de la Caisse des Dépôts etConsignations renforceront ce dispositif d'appui au financement des PME.

Ces instruments qui développeront des synergies avecles systèmes financiers décentralisés vont également soutenir de jeunesporteurs de projets et opérateurs privés.

A la faveur de l'amélioration de l'environnement desaffaires induites par les réformes, les activités du secteur privé serontégalement stimulées par la commande publique et la participation dans laréalisation des grands chantiers d'investissements. Il reste entendu,honorables députés, que la préférence nationale s'accompagnera d'une bonneexécution de la commande publique, tant du point de vue de la qualité dutravail fourni que du respect des délais de livraison.

3 RENFORCEMENT DE L'ETATDE DROIT

3.1 REFORME DE LA JUSTICE

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Je voudrais à présent aborder le **troisième axe** de mon intervention en évoquant lesréformes majeures pour consolider l'Etat de droit, et une gouvernance localepermettant de donner plus d'impulsion au développement des terroirs.

Le premier chantier de réforme est celui de lajustice.

En effet, pour un Etat de droit et une gouvernance àla hauteur de nos ambitions, il est indispensable de renforcer le systèmejudiciaire.

Son organisation sera donc revue, avec la mise enplace des Tribunaux de grande instance et des Tribunaux d'instance, enremplacement des tribunaux régionaux et départementaux.

Cette évolution de la carte judiciaire s'accompagnerad'une redéfinition du système de répartition des compétences des juridictions,en vue de garantir la célérité dans le traitement des affaires et une véritablejustice de proximité.

Elle sera également marquée par l'accélération del'informatisation et la mise en réseau de la chaine judiciaire, pour uneréduction significative des délais de délivrance des décisions de justice etautres actes judiciaires.

La consolidation d'un statut protecteur desmagistrats, autre préoccupation majeure, a été bien prise en compte.

Ainsi, la nouvelle loi organique prévoit une augmentationdu nombre de magistrats élus au sein du Conseil Supérieur de la Magistrature(CSM), avec l'intégration de quatre membres élus pour deux ans renouvelablespar les collèges de magistrats dans la composition du Conseil.

La réforme du système judiciaire renforcera aussi lagarantie de la protection des libertés individuelles.

C'est le sens des projets de réforme du code pénal etdu code de procédure pénale qui seront finalisés et soumis à l'AssembléeNationale avant la fin de l'année 2013.

Cette refonte de l'arsenal répressif est dictée parune volonté d'assurer une meilleure protection des droits et libertésindividuels, l'aggravation des peines en matière de vol de bétail et larépression plus sévère de la délinquance économique ainsi que l'escroquerie foncièrequi est devenue un véritable fléau.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions detravail, les juridictions seront abritées dans des structures plusfonctionnelles, avec la réception des locaux des Cours d'Appel de Thiès etKaolack en novembre 2013 et de celles de Saint-Louis et Ziguinchor en 2015. Unenouvelle école nationale de la magistrature sera également construite d'ici2015.

Par ailleurs, pour faire face à la croissance de lapopulation carcérale, et dans le souci d'améliorer les conditions de détention,les maisons d'arrêt seront réhabilitées et un établissement pénitentiairemoderne de 1500 places sera construit à Sébikotane. Le même site abriteraégalement une école nationale d'administration pénitentiaire.

3.2 GOUVERNANCELOCALE : ACTE III DE LA DECENTRALISATION

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Une autre réforme majeure dans le cadre del'amélioration de la gouvernance sera la mise en œuvre de l'Acte III de ladécentralisation.

Après la réforme de 1972 créant la communauté ruraleet celle de 1996 portant régionalisation, c'est un nouveau pas qui est posévers plus d'équité sociale et territoriale, pour l'élimination progressive desdisparités entre les villes et les campagnes et le renforcement des pouvoirslocaux qui se fera à travers la communalisation intégrale et l'érection dudépartement en collectivité locale, avec le maintien des compétences et deslimites actuelles des collectivités locales. Toutes les communautés ruralesdeviendraient ainsi des communes et les départements auraient le statut decollectivités locales. Ce qui permettra une gestion de proximité des besoins dedéveloppement des populations et le renforcement de la démocratie locale

Les projets de texte vous seront soumis très prochainement,avec pour objectif de finaliser la première phase du processus avant lesélections locales de l'année prochaine.

Monsieur le Président, Honorables députés, il nousfaut un consensus large et fort sur cette question essentielle, pour bâtir unmodèle de développement plus apte à venir à bout des injustices sociales.

C'est l'occasion de se féliciter de la large adhésionà la réforme des nombreux acteurs de la vie publique suite aux consultationsmenées la semaine dernière par son Excellence le Président de la RépubliqueMacky Sall.

Les avis et réflexions recueillis seront pris encompte et un comité de suivi permanent de la mise en œuvre de la réforme seracréé qui permettra de continuer ce dialogue qui va dans le sens du renforcementde notre démocratie.

3.3 SECURITE

Monsieur le Président,Honorables Députés,

l'Etat garde également le souci de protéger lescitoyens et de développer une gouvernance sécuritaire de proximité, c'est toutle sens de l'agence de sécurité de proximité qui assistera les forces desécurité dans la prévention de la délinquance et le vol de bétail maiségalement dans la promotion des comportements citoyens. Afin de luttereffacement contre le grand banditisme, des opérations communes entre lesdifférentes forces de sécurité permettront de combattre plus efficacement lescrimes et délits qui troublent le sommeil de nos concitoyens.

L'Etat a également le souci de protéger nosfrontières. En effet, notre pays évolue dans un contexte sous-régional marquépar une certaine instabilité, liée à l'émergence de réseaux organisés menaçantl'intégrité des pays.

A cet égard, le maillage sécuritaire du territoirenational sera poursuivi et les capacités opérationnelles des forces de défenseet de sécurité renforcées.

C'est le moment de vous parler de la verte Casamance,et de souhaiter un retour à une paix rapide et définitive dans cette belle etgénéreuse région, qui doit occuper une place déterminante dans le développementde notre pays. Il me plaît déjà d'indiquer qu'au-delà des projets dedésenclavement et de développement qui y sont en cours, la région bénéficierad'un nouveau projet « pôle de croissance » d'un montant de 20milliards de FCFA pour mieux accompagner son essor économique.

Monsieur le Président,

Je voudrais réaffirmer solennellement ici la volontéet l'engagement de son Excellence le Président de la République Macky Salld'ouvrir des négociations franches et sincères avec le MFDC afin d'établir lapaix définitive en Casamance.

3.4 COOPERATIONINTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Au plan de la politique étrangère, le Gouvernementpoursuivra les choix et orientations tels que définis par le Président de laRépublique. Il s'agira d'élargir et de renforcer le cercle de nos amitiés et demettre en œuvre une vigoureuse diplomatie économique, une diplomatie de bonvoisinage et de paix, une diplomatie de promotion et de protection de laDiaspora sénégalaise, une diplomatie de souveraineté nationale, une diplomatied'intégration économique, une diplomatie au service de la solidarité africaineet internationale.

A cet effet, nous veillerons à rendre plus productivesnos représentations diplomatiques et consulaires, à faire en sorte que nosAmbassadeurs et nos Consuls généraux soient d'abord au service de noscompatriotes, de nos concitoyens de la diaspora. A cet égard, il nous faudraaméliorer la qualité des services et l'accueil ainsi que la célérité dans lafourniture des documents administratifs dont l'importance est capitale lorsquel'on vit dans un pays étranger.

Nos ambassades devront également être au contact dumonde des affaires et de la finance ainsi qu'avec les milieux économiques deleurs juridictions respective, pour en sus de la mobilisation de l'Aidepublique au

Développement, attirer les investissements directs étrangers versles secteurs fondamentaux de notre économie : infrastructures, agriculture,l'énergie, mines, finance, services, promotion touristique et culturelle ,lestransferts de technologie.

Notre engagement dans ce sens devra continuer de setraduire par des rencontres politiques de haut niveau, la tenue régulière desCommissions Mixtes de Coopération, des Comités techniques de suivi,l'organisation de Forums des Affaires, la réalisation de chantiers régionauxqui permettront de renforcer la dynamique de croissance, en apportant dessolutions supplémentaires et durables à la crise énergétique, à nos problèmesd'approvisionnement sécurisé en eau potable, à notre projet d'autosuffisance etde sécurité alimentaires.

C'est dans cette perspective qu'il faut situer latenue du 15ème Sommet de la francophonie prévu en 2014 dans notre pays. Cesommet sera une nouvelle occasion, pour cette communauté de destin, partageantune langue et des valeurs universelles, d'explorer de nouvelles voies pourfaire face aux bouleversements géopolitiques, géoculturels et géoéconomiques.

RENOVATION DEL'ADMINSTRATION ET DE LA GOUVERNANCE

Monsieur le Président,

Notre action reposera sur les principes de bonnegouvernance et l'amélioration de la qualité du service public.

Dans cette perspective, à la suite de l'audit physiqueet biométrique des agents de l'Etat, le statut général des fonctionnaires ainsique le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires seront révisés,pour répondre aux exigences d'une administration moderne.

Le Gouvernement s'est déjà engagé dans la réalisationd'une « Etude sur le système de rémunération au sein de l'Administrationpublique ».

Les conclusions, qui seront disponibles dans lecourant de l'année 2014, permettront de mettre en place un système derémunération plus approprié, récompensant davantage l'effort et le mérite.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de toutesces mesures, il nous faut réunir les conditions d'un dialogue social fécond,fondé sur la confiance mutuelle et l'appréciation objective des attentes et despossibilités respectives de chaque partenaire (Etat, employeurs, travailleurs).A cet égard, nous engagerons la promotion d'un pacte social, fondé sur lesvaleurs que nous avons en partage : le sens du devoir et desresponsabilités, le respect de la parole donnée.

C'est dans cette optique qu'il faut situer l'organisationprochaine de la Conférence sociale et la création du Haut Conseil du Dialoguesocial.

L'objectif est d'approfondir les concertations entrel'Etat et les partenaires sociaux, afin d'instaurer un environnement socialpropice à la compétitivité des entreprises et au respect des droits destravailleurs.

Il nous revient également de relever le défi majeur decombiner une politique rigoureuse de maîtrise des dépenses avec une allocationplus efficiente des ressources.

Pour une grande efficacité de la dépense publique, nosadministrations internaliseront la culture de la gestion axée sur lesrésultats. Ainsi, elles seront mieux préparées à fournir les services dequalité attendus par les populations, avec célérité. Aujourd'hui, les retardsrécurrents observés dans l'exécution des projets et programmes constituentautant de sources de surcoûts et de gaspillage de ressources pour l'Etat, enplus

de différer l'atteinte de nos objectifs de développement.

Les départements ministériels engageront donc desprogrammes de formation pour le renforcement de leurs capacités internes enmatière de passation des marchés et d'exécution des contrats.

Le processus consensuel de révision du code estd'ailleurs en cours, pour concilier les meilleures conditions de transparenceet de célérité dans l'exécution de la commande publique.

En outre, le gouvernement engagera les mesuresnécessaires pour assurer le contrôle de l'action publique et la réédition descomptes, avec un suivi plus strict de l'exécution des recommandations desrapports des corps de contrôle de l'Etat. .

Toutes les mesures seront également prises pourrenforcer les mécanismes judicaires et administratifs de lutte contre ladélinquance financière.

CONCLUSION

Monsieur le Président,Honorables députés,

A travers la feuille de route que je viens de déclinerdevant vous, j'ai fait le choix de vous entretenir de réalisations concrètessur lesquelles le Gouvernement s'engage d'ici 2017.

C'est le choix de la transparence, dicté par le soucide rendre nos actions plus lisibles, pour permettre à tout citoyen de mesurer,à chaque échéance, le niveau de satisfaction de ses attentes. C'est un choixfondé sur notre engagement de tenir aux sénégalais à tout moment un discours devérité.

Est ce que tout sera fait tout de suite ? Non, ilnous faudra étaler nos efforts dans le temps et être patient. Est ce que celasera facile, non ! Il nous faudra opérer des ruptures qui bousculerontquelques unes de nos habitudes et ce ne sera pas toujours aisé.

Mais, par le dialogue responsable, nous pouvons bâtirdes consensus forts qui nous permettront de placer les intérêts du Sénégal, lesintérêts de tous les sénégalais, ceux des villes, des villages, de la banlieueou de la diaspora au cœur de nos démarches respectives.

En résumé et pour conclure, Monsieur le Président,Honorables députés, je voudrais vous dire que notre projet économique et sociala pour ambition de placer le citoyen sénégalais au cœur de son action. Nouscomptons soutenir de manière volontariste nos compatriotes les plusvulnérables, en faisant de l'accès aux services sociaux de base une réalitépour tous. A cet effet, des réalisations majeures sont attendues dans tous lessecteurs.

Nous allons porter des réformes importantes dansl'environnement des affaires et au sein de notre Administration, en vued'accélérer la croissance de l'économie, assurer la création massive d'emploiset générer des revenus plus importants pour les ménages.

Notre souci permanent sera celui de la performance etde l'efficacité, performance dans notre capacité de répondre aux attentessociales, efficacité des dépenses, efficacité dans la conduite des actions,avec un suivi rapproché de l'exécution de nos engagements. Comme je l'ai dit,un dialogue régulier sera entretenu avec le Parlement sur l'exécution despolitiques et la gestion des finances publiques.

Des mécanismes de dialogue et de partage faciliterontl'accès à l'information des citoyens sur la conduite des politiques publiques,afin de rendre effectif le principe de redevabilité.

Dans le même sillage, le gouvernement s'engage à mieuxaccompagner la presse, pour son rôle déterminant et responsable dans lerenforcement de notre démocratie. Avec le code de la presse qui sera soumis àl'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année, des avancées significatives sontattendues pour une professionnalisation du secteur, l'amélioration desconditions de travail des acteurs et des entreprises de presse.

Mais, Honorables députés ce projet a besoin, pourréussir, de s'appuyer sur une citoyenneté plus active, plus exigeante, maiségalement plus **responsable**.

Il n'y a aujourd'hui d'autres alternatives sérieusesque de travailler, travailler d'arrache-pied et souvent dans l'urgence, tout enconstruisant les bases solides pour l'avenir. C'est le défi que compte releverle gouvernement.

En réalité, Monsieur le Président, le travail est unacte de foi tel que nous l'enseignent nos religions. C'est seulement à traversle travail, l'organisation, la discipline et la rigueur que les grandes Nationsse sont construites. Et c'est à travers le travail, l'organisation, ladiscipline et la rigueur que le Sénégal se construira.

Monsieur le Président,Honorable députés,

Nous le savons, notre feuille de route continuera des'exécuter dans un contexte de défis, mais aussi un contexte d'opportunités àsaisir. En effet, nous appartenons à un monde globalisé, où plus rien n'estacquis d'avance.

Mais, c'est ce qui rendnotre mission encore plus exaltante !

Ce pays, notre pays, le Sénégal, nous le bâtironsnous-mêmes, personne ne le fera à notre place et il est de notre devoir deléguer à nos enfants un Sénégal meilleur, un Sénégal de progrès et de paix.

Monsieur le Président,Honorables Députés,

Aujourd'hui, plus qu'hier encore, nous avons notredestin en main. Qu'Allah, dans Sa miséricorde divine, guide nos actions et leurinsuffle sa Grâce infinie pour que notre cher Sénégal retrouve une place dechoix au sein des nations prospères.

Je vous remercie devotre bien aimable attention

declaration-politique-generale-PM-SN.pdf (222.8 kB)

Revenir